

Objectifs et lois pour la transition énergétique

Au niveau international :

- **Protocole de Kyoto (1997) :**
 - Réduction des gaz à effet de serre
 - - 8% en 2012 par rapport à 1990
 - Engagement prolongé à 2020
- **Accord de Paris (2015) :**
 - Réduction des GES
 - Désinvestissement des énergies fossiles
 - Neutralité carbone



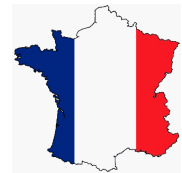
Au niveau européen :

- **Paquet énergie climat (2008) :**
 - 20% d'EnR dans le mix énergétique
 - -20% d'émissions de CO2
 - +20% d'efficacité énergétique
- **Révision de 2018 :**
 - -40% d'émission de GES par rapport à 1990
 - 32% d'EnR dans le mix énergétique
 - 32,5% d'efficacité énergétique



Au niveau national :

- **Loi POPE (2005) :**
 - Contribuer à l'indépendance énergétique et garantir la sécurité d'approvisionnement
 - Assurer un prix compétitif de l'énergie
 - Préserver la santé humaine et l'environnement
 - Assurer un accès à l'énergie pour tous
- **Grenelle I et II (2009/2010)**
 - Diviser par un facteur 4 d'émissions de GES en 2050 par rapport à 1990 engagement « Facteur 4 »
- **Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) 2019-2023 2024-2028**
 - 36% d'ENR dans le mix électrique français en 2028, dont 31% d'origine éolienne (fourchette haute)
 - 24 100 MW pour l'éolien terrestre en 2023
 - 33 200 à 34 700 MW pour l'éolien terrestre en 2028



Au niveau régional :

- **SRADDET Occitanie :**
 - Objectif de 3600 MW installés à l'horizon 2030, 46% de l'objectif réalisé au 31 mars 2020, soit 1 640 MW installés.

